

I

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n°CA007-2024 en date du 14 mars 2024 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CR019-2024 en date du 26 mars 2024 relative à l'élection de Mme Sandra CAMUS en qualité de Vice-présidente recherche ;

ARRETE :

Article 1^{er} - Dans le domaine du pilotage,

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente de l'université, délégation de signature est donnée à Madame Sandra CAMUS, Professeure des universités, Vice-présidente recherche, pour signer :

- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux de la Commission de la recherche ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux des commissions et groupes de travail issus de la Commission de la recherche ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux du Bureau de la Commission de la recherche ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux du Conseil Académique plénier.

Article 2 – Dans le domaine de la recherche,

Délégation de signature est donnée à Madame Sandra CAMUS, pour signer, au nom de la Présidente et dans le périmètre de ses attributions, les actes suivants :

- Conventions d'accréditation des Ecoles doctorales ;
- Signature numérique des formulaires financiers (Financial statement) dans le cadre de la gestion des projets européens de recherche des laboratoires de l'université (i.e. Horizon 2020, Horizon Europe, Life, Interreg), après validation des projets par la Présidente de l'université.

Article 3 - Dans le domaine financier,

Délégation de signature, à titre principal, est donnée à Madame Sandra CAMUS pour la gestion des centres financiers suivants :

- 91110 (Serv.Général)
- 911150 (Contrats PostDoc)
- 911170 (PPI RECHERCHE)
- 911180 (Contrats hors équipe)
- 91120 (Contrats Thèses)
- 91130 (Collège Doctoral)
- 91160 (ED STT)
- 911190 (Service Valorisation)
- 911201 (ED VAAME)
- F900911 (Recherche)

A ce titre, Madame Sandra CAMUS est autorisée à signer les actes suivants :

- Tous les engagements juridiques intéressant la commande publique d'achats de fournitures, de services et de travaux inférieurs à 25 000 € HT, notamment les contrats, les bons de commande, les marchés subséquents au titre des accords-cadres, dans le respect des procédures de marché et de la politique d'achat arrêtée par l'université,
- Les ordres de mission,
- Les états liquidatifs de mission,
- Les virements de crédits,
- Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant,
- Les attributions d'aides accordées à des laboratoires extérieurs à l'Université d'Angers.

Article 4 - Dans le domaine administratif,

Délégation de signature est donnée à Mme Sandra CAMUS pour signer, au nom de la Présidente, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

Article 5 - Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour la Présidente, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

Article 6 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 7 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 13 mai 2024

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'université

Destinataires : Rectrice d'académie, Directeur général des services, Intéressée, DRIED, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs), Agent comptable.

Mise en ligne le : 13/05/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>